

# CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 20 juin 2014 à 18h45

---

## COMPTE RENDU

---

**Etaient présents** : Bernard RAGAGE, Sylvie SOILLY, Nicole SOUPEAULT, Laurent JANODET, Roselyne BLIN, Véronique LAULIAC, Lise LEFRANC, Ralph PAIN, Rémi PETITOT, Sophie PLOUZOT, Claudie TERRIEN, Franck DUCROT (arrivé à 19h).

**Absents excusés** : Lise LEFRANC.

**Absents** :

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Bernard ROBBE a donné pouvoir à Bernard RAGAGE, Daniel BUYCK a donné pouvoir à Sylvie SOILLY, Colette ROBLIN a donné pouvoir à Nicole SOUPAULT.

**Secrétaire de séance** : Sylvie SOILLY.

### **Point n° 1 : Approbation des procès verbaux des réunions précédentes.**

Le CGCT, notamment ses articles R. 1421-1 à R. 1421-13, L. 2121-7 à L. 2121-28, R. 2121-9, R. 2122-7, R. 2122-7-1, R. 2122-8, L. 2122-23, L. 2122-29, L. 5211-9, ainsi que l'article L. 5211-1, est modifié par la circulaire n°IOCB1032174 du 14 décembre 2010.

Les procès-verbaux émanant des 3 réunions précédentes du nouveau conseil municipal, seront présentés aux conseillers pour leur approbation.

A chaque prochaine séance, sera présenté au Conseil, le procès-verbal de la réunion précédente pour approbation.

### **Point n° 2 : Rapport annuel 2013 du service de l'Assainissement.**

**A l'unanimité**, le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la Commune relatif à l'exercice 2013.

Rapport consultable, à la demande, en mairie.

Présentation faite par Monsieur Ralp PAIN

### **Point n° 3 : Conventions chemins.**

Vu l'état général des chemins utilisés par les exploitants agricoles et les randonneurs, Il a été décidé des interventions d'empierrage, entre autre, sur le Chemin dit du Bas de Villiers – passage GR 13 où il sera demandé aux exploitants, garants des interventions, le renforcement du chemin et l'enrochement des fossés.

Pour ce faire, la commune se charge de fournir les matériaux (plaquettes).

**A l'unanimité**, le Conseil municipal adopte le principe de mise en place d'une convention entre la commune et les exploitants qui exécuteront les travaux, moyennant un dédommagement pour défraiement et indemnisation de leurs frais de carburant.

#### **Point n° 4 : Subventions associations 2014**

19 dossiers adressés aux associations, 8 en retour.

Associations	Subventions versées en 2013	Subventions sollicitées en 2014	Décision du Conseil municipal
Amical des Sapeurs Pompiers	2 800 € sur facture / Feu d'artifice	3 000 €	Unanimité : 3 000 € sur présentation de facture
Association culturelle	300 € + 12 € de cotisation	258.72 € achat matériel	1 abstention : 12 € cotisation
Club de Foot	200 € de participation équipement enfants	Matériel sportif 726 € + grillage 466 €	Unanimité : 1192 € sur présentation de facture
Quarré MI FA SOL	500 €	600 €	Unanimité : 600 €
Société d'encouragement à l'élevage	350 €	350 €	Unanimité : 350 €
UNCAFN	100 €	Pas de demande	Unanimité : 100 €
Vélo Massif Morvan	300 €	400 €	Unanimité : 400 €

Rappel : 1000 photocopies soit un coût estimé à 180 €

#### **Point 5 : Correspondant Défense.**

Depuis 2001, le Conseil municipal élit un correspondant Défense, issu du Conseil. Son rôle est d'être le lien en matière de Défense, Il accompagne et apporte un regard sur le parcours du citoyen (recensement, journée de défense et devoir de citoyenneté). Il aide à l'enseignement et l'information sur la défense, la solidarité et la mémoire. Il est aussi le lien avec les associations des anciens combattants. Monsieur Ralph PAIN se présente candidat.

**A l'unanimité**, le Conseil municipal élit Ralph PAIN

#### **Point 6 : DETR, chaudière mairie.**

Il est proposé au Conseil municipal de compléter le dossier de demande de subvention au titre de la DETR, pour le changement de la chaudière, par des travaux d'isolation des combles et du 1<sup>er</sup> étage et autres finitions, travaux d'équipement en lien avec l'objectif de performer l'isolation thermique du bâtiment de la mairie.

Une prévision du complément du plan de financement est présenté.

**A l'unanimité** ; le Conseil municipal accepte le principe de compléter le dossier DETR.

## **Point 7 : Délibération cadeaux.**

**A l'unanimité** le Conseil municipal autorise le Maire à acheter bouquet, gerbe et autre fleurissement à l'occasion de toute cérémonie,  
Autorise le Maire à engager toute dépense visant à rendre hommage à quiconque ayant participé à la vie communale.

## **Affaires et questions diverses :**

- **Dématérialisation :**

Le Maire propose aux Conseillers de recevoir dorénavant leur convocation au réunion de conseil et autre par voie dématérialisée. Une autorisation de leur part doit être signée.

- **Organisation future scolarisation des enfants :**

Le Maire informe du lancement d'une enquête à l'attention des parents et futurs parents sur la carte scolaire pour mener une réflexion sur l'organisation future de la scolarisation des enfants du canton. Réponse attendue pour le 6 juillet 2014.

Fin août : rendez-vous en sous préfecture

Décembre 2014 : Proposition, à l'Etat, d'un projet d'organisation des écoles du secteur.

- **Station carburant :**

Elle sera opérationnelle courant octobre 2014.

- **Travaux voirie :**

Des travaux de voirie sur la Route de St Léger Vauban côté Moulin Simonneau sont programmés du 30 juin à 8 h jusqu'au 05 septembre 18h. Une déviation est mise en place.

La séance est levée à 20 h 20.